



Marloie, 5 novembre 2009

<p style="text-align: center;">Compte-rendu du groupe de travail « Energie » Jeudi 15 octobre 2009 - Ecole communale de Houyet</p>

Présents :

Mmes et Ms. les Membres de la CLDR : Hugues PETIT ; Georges HAUTOT ; Bernard DELVILLE ; Eddy DEFOSSEZ ; JEAN LEFEBVRE

Mme Fabienne BUCHHOLTZ ; M. Jean-Claude COLAUX

M. Jean-Pierre FIEVET, Guichet de l'Énergie - Marche-en-Famenne

Mme Anne-Audrey WAUTERS et Ms. Alain JACQUET et Jean-Christophe SIMON, agents de développement FRW

Après avoir remercié les participants de leur présence, Jean-Christophe Simon présente l'ordre du jour de cette rencontre :

PARTIE 1 :

- A. Introduction, contexte et méthodologie
- B. Stratégie de développement provisoire

PARTIE 2 :

- A. Chiffres clés – Grands constats
- B. L'utilisation durable de l'énergie (UDE)
 - 1. URE
 - 2. SRE (solaire, hydro, éolien, biomasse)
- C. Aides possibles
 - 1. Humaines
 - 2. Financières

PARTIE 3 :

- A. Projets et actions en lien avec l'énergie présents sur le territoire communal
- B. Idées de projets et actions issues de la consultation citoyenne
- C. Nouvelles idées de projets et actions (issues de ce GT)

PARTIE 1

A. Introduction, contexte et méthodologie

A. 1. Introduction :

Qu'est-ce qu'une opération de Développement rural ?

Les **Opérations de Développement Rural** consistent à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**.

Ce document de stratégie et de perspectives communales présente un ensemble coordonné d'actions de développement.

A. 2. Contexte :

5 grandes étapes :

- ✓ Information et consultation de la population
- ✓ Mise en place de la CLDR (Commission locale de développement rural)
- Mise en place des **groupes de travail thématiques**
- Elaboration du PCDR (Programme communal de développement rural)
- Mise en œuvre de projets et d'actions (subventions !)

Les deux étapes déjà réalisées :

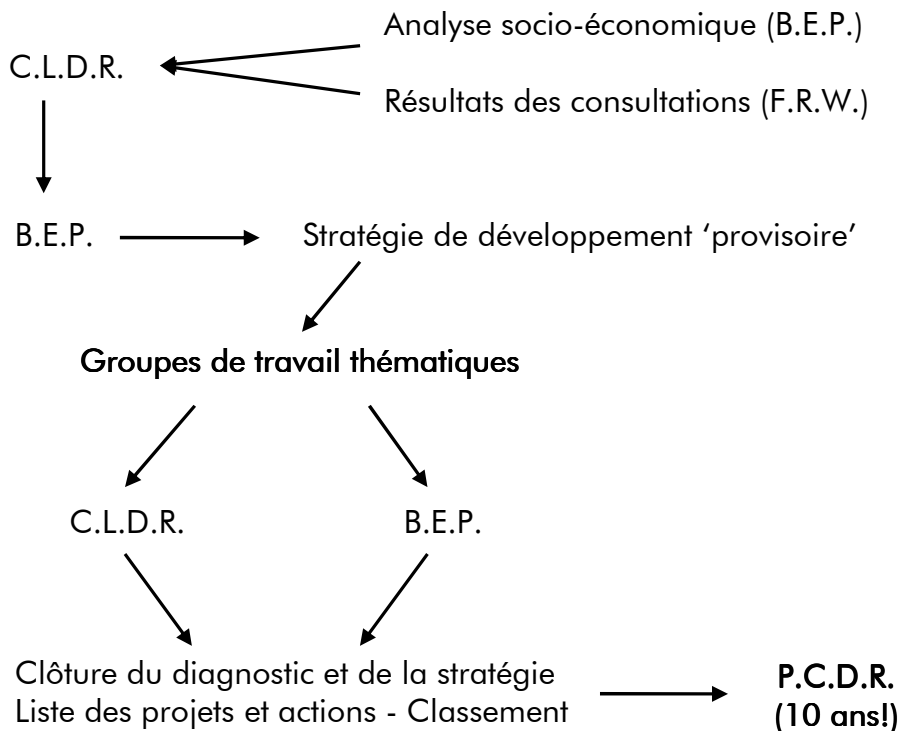
- ✓ **Information et consultation de la population** :
12 réunions d'information-consultation, des visites de terrain, des rencontres de personnes 'ressource'... : + de 150 personnes consultées
→ **plus de 300 idées de projets et actions !**
- ✓ **La Commission Locale de Développement Rural**
 - Organe consultatif officiel, représentatif de la population
 - Assure le relais entre la population et le Conseil communalComposition fixée par le Conseil Communal suite à l'appel à candidatures.
6 réunions de CLDR organisées depuis sa composition.

A. 3. Méthodologie :

Données :

- Des données dites «**objectives**» :
Statistiques, cartographie, inventaires, analyse de la situation communale et son contexte → **L'analyse socio-économique**
- Des données dites «**subjectives**» :
Travail de terrain via des entretiens individuels et les réunions de consultation de la population → **Les résultats des consultations**

Elaboration de la stratégie de développement :



Explication du schéma ci-dessus :

Le Bureau Economique de la Province de Namur, auteur du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) réalise une analyse détaillée de la situation communale et de son contexte, d'un point de vue cartographique, démographique, urbanistique, économique, social, culturel, associatif etc. Ce sont les données dites 'objectives'.

Parallèlement, la Fondation Rurale de Wallonie réalise des visites de terrain et se charge de la consultation citoyenne via des entretiens individuels de personnes 'ressources' et des réunions de consultation de la population dans tous les villages de la commune. Ce sont les données dites 'subjectives'.

Ces deux 'types' de données sont transmises à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), organe consultatif officiel représentatif de la population. Elle est chargée de dégager les constats déterminants, les atouts et les faiblesses du territoire communal et d'énoncer des priorités.

Le travail de réflexion de la CLDR est transmis au BEP (auteur du PCDR) qui propose alors une stratégie de développement 'provisoire'.

C'est à ce stade de l'opération qu'interviennent les groupes de travail thématiques qui ont pour objectif de compléter le diagnostic du territoire, d'affiner la stratégie de développement et d'identifier les actions et projets à mettre en œuvre.

La CLDR et l'auteur du Programme Communal de Développement Rural clôturent alors le diagnostic et la stratégie de développement et établissent une liste et un classement des projets et actions.

L'analyse socio-économique, les résultats des consultations citoyennes, la stratégie de développement, les projets et actions et les données relatives au financement de ceux-ci sont rassemblés dans le Programme Communal de Développement Rural qui est alors approuvé par le Conseil Communal avant d'être soumis à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire qui remet un avis au Gouvernement wallon. Ensuite, le Gouvernement wallon émet (si tout va bien !) un arrêté approuvant le programme pour une durée maximale de 10 ans. Arrive enfin la négociation d'une première convention avec le Ministre compétent et la réalisation graduelle des projets.

B. Stratégie de développement provisoire

A ce stade des réflexions, la commission locale de développement rural et le BEP (auteur du PCDR) ont établi une stratégie de développement provisoire qui comprend 5 défis 'fédérateurs' (Vie associative, Tourisme, Cadre de vie, Mobilité, Social) et 25 objectifs plus concrets liés à ces défis. En fonction des résultats des différents groupes de travail, des précisions ou des ajouts seront proposés ultérieurement pour enrichir et affiner la stratégie de développement.

Défis et objectifs en lien avec le thème « Energie » :

➤ Le défi « Cadre de vie & environnement »

Parions qu'en 2020, Houyet sera une commune où la qualité de vie sera telle que tout le monde s'y sentira bien. Houyet, une commune qui fera « envie »

Les objectifs de développement:

- Optimiser l'intégration des grandes infrastructures (agricoles, artisanales, énergétiques), en cohésion avec l'habitat
- Intégrer les énergies renouvelables dans le quotidien des Houyetois

Remarque : Limiter la thématique 'Energie' à ces deux seuls objectifs de développement liés au défi 'cadre de vie et environnement' serait réducteur. Il s'agit en effet d'une thématique très transversale qui, potentiellement, peut également répondre à d'autres défis de la stratégie.

PARTIE 2

A. Chiffres clés – Grands constats

Pour comprendre les enjeux liés à l'énergie et la nécessité d'intégrer ces aspects dans toute réflexion de prospective, il est important de citer quelques chiffres et constats clés au niveau mondial.

- La **population mondiale** est en constante augmentation, particulièrement depuis le début du 20^{ème} siècle :
 - 2.5 milliards d'habitants en 1950
 - 6.7 milliards en 2008
 - estimation en 2050 : 9.2 milliards

- Parallèlement à cette augmentation de population, la **consommation mondiale d'énergie primaire** a elle aussi beaucoup évolué, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette augmentation concerne principalement le pétrole, le gaz naturel et le charbon. En 1965, la consommation mondiale d'énergie primaire était d'environ 3.7 Gtep (milliards de tonnes équivalent pétrole) ; en 2007, celle-ci atteignait 10.7 Gtep, soit près du triple de la consommation en 1965. Si la consommation d'énergie primaire en Europe a légèrement augmenté, elle reste toutefois relativement stable par rapport à des pays tels que la Chine, l'Inde, certains pays d'Amérique du Sud... dont le développement entraîne une consommation énergétique de plus en plus importante ;

- Au regard des réserves prouvées de pétrole, gaz naturel et charbon et des quantités extraites actuellement, les scientifiques estiment que les réserves de pétrole seront épuisées dans 43 ans, celles du gaz naturel dans 61 ans et celles du charbon dans 136 ans ;

- L'énergie est utilisée par différents secteurs responsables d'émissions de gaz à effet de serre : l'industriel (30%), la transformation (production d'énergie) (27%), le domestique (25%), le transport (18%)

- La consommation énergétique 'domestique' de la Belgique (1.01 tep/habitant) et de la Wallonie (0.89 tep/habitant) se situent dans les moyennes hautes de l'Union européenne.

Quelques certitudes...

- La raréfaction des énergies conventionnelles (il nous en reste pour 50 à 100 ans au maximum)
- "L'efficacité énergétique" et la parcimonie sont directement proportionnelles aux prix des énergies
- Les gains de consommation spécifiques sont inférieurs aux "effets parcs" (parc de bâtiments, de véhicules,...)

A méditer :

- L'adage « *L'énergie est de plus en plus chère* » est une pensée très répandue ...
La 'production musculaire' d'un homme fournissant un travail intense durant une journée complète est estimée à environ 1KWh...
Le prix d'1KWh électrique revient aujourd'hui à environ 0,20 €...
- Le prix du litre de mazout de chauffage était de 0,15 € en 2000, de 0,95 € en 2008 et de 0,50 € en 2009. A quel prix sera-t-il en 2020 ?...

Rôles potentiels de l'administration communale :

- Sensibilisation de la population
- Mobilisation et soutien des acteurs locaux autour des énergies renouvelables
- Veiller à une gestion parcimonieuse de l'énergie dans les bâtiments 'publics' et privilégier les énergies renouvelables
- Partenaire dans la distribution d'énergie (via les intercommunales)
- Organe d'application des règlements (urbanisme,...)
- Participation au financement de projets
- Primes aux particuliers

B. L'Utilisation Durable de l'Energie

B. 1. Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) : Consommer moins...

Une utilisation dite 'rationnelle' de l'énergie est possible via :

- Des mesures d'économie (liées au comportement des utilisateurs)
- L'efficacité énergétique (équipements performants)
- Un choix judicieux des combustibles

L'utilisation rationnelle de l'énergie c'est l'utiliser :

- A bon escient
- Sans la gaspiller
- En préservant l'environnement
- En assurant le confort des utilisateurs

Comment agir pour une utilisation rationnelle de l'énergie :

- Agir sur l'enveloppe (isolation)
- Agir sur les systèmes (équipements)
- Agir sur le comportement des occupants

Répartition de la consommation d'énergie des ménages en Région wallonne :

- 55 % → chauffage
- 28 % → mobilité
- 8 % → eau chaude
- 7 % → électroménager
- 2 % → cuisson

Répartition de la consommation d'énergie des logements en Région Wallonne :

- 76 % → chauffage
- 11 % → eau chaude
- 10 % → électroménager
- 3 % → cuisson

LE CHAUFFAGE (76%)

Au regard des chiffres avancés ci-dessus, on constate à quel point le poste 'chauffage' est énergivore...

- **Agir d'abord sur l'isolation...**

Outre la performance du système de chauffage en lui-même, une isolation performante du bâtiment est primordiale pour faire baisser cette consommation d'énergie liée au chauffage. Dans ce cadre, Il est vivement conseillé d'**agir d'abord sur l'isolation de l'habitation** avant d'en modifier le système de chauffage et ce, afin d'opter pour un système avec un rendement adapté à ces nouvelles données. En effet, le surdimensionnement d'un système de chauffage en diminue son rendement et donc, son efficacité énergétique

- **K - EW**

Le niveau d'isolation **K** = le calcul de la déperdition de chaleur d'une maison, il ne concerne que l'**enveloppe de la maison**.

Actuellement, la Région Wallonne impose aux nouvelles constructions de ne pas dépasser le niveau K55 :

- Pour les maisons dites 'lourdes' construites actuellement, le K40 était jusqu'il y a peu considéré comme la valeur optimum. Certaines maisons 'lourdes' atteignent aujourd'hui un niveau d'isolation pouvant aller jusqu'à K35.
- Pour les maisons en bois (+ légères, structures différentes...), les technologies et matériaux actuels permettent d'atteindre un niveau d'isolation pouvant descendre jusqu'à K15

Cette notion 'K' devrait être abandonnée dans le courant 2010 au profit d'une nouvelle notion appelée EW qui correspond à l'énergie primaire consommée dans la maison. Le calcul de **EW** tiendra compte de l'**enveloppe et du système de production (y compris au niveau du type d'énergie produit : facteurs valorisants si énergie renouvelable / facteurs dévalorisants si énergie polluante)**.

- **Répartition des déperditions de chaleur de l'habitat wallon (moyenne) :**

- 26 % par le TOIT
- 26 % par les MURS
- 20 % par les FENETRES
- 15 % par le SOL
- 13 % par la VENTILATION

- **En conclusion, pour choisir le mode de chauffage le plus adapté, il faut veiller à :**

- la cohérence entre le système, le bâti et le mode de vie des occupants
- bien estimer les besoins en chauffage
- la performance des éléments du système : régulation, émission, distribution, production

L'EAU CHAUDE SANITAIRE (11%)

L'eau chaude sanitaire représente le deuxième poste le plus énergivore des logements wallons (11%).

Quelques conseils pour éviter les pertes dues au stockage et à la distribution de l'eau chaude :

- privilégier la production instantanée
- rassembler les points de puisage
- isoler les tuyaux
- installer des réducteurs de débit et des mitigeurs thermostatiques
- envisager l'alternative d'un chauffe-eau solaire

B. 2. Sources Renouvelables d'Énergie (SRE)

a) Le solaire : thermique / photovoltaïque

Le solaire thermique :

Principe :

L'énergie solaire thermique est récupérée par des capteurs solaires installés le plus souvent sur le toit - auquel cas, ils peuvent assurer la fonction de couverture - inclinés à 45°, et de préférence plein sud. Un capteur se présente sous forme de coffre rigide et vitré au sein duquel une plaque et des tubes métalliques noirs (absorbeurs) reçoivent le rayonnement solaire pour chauffer un liquide caloporteur.

Avantages :

Les panneaux solaires thermiques peuvent être installés partout, à condition de respecter les facteurs d'inclinaison et d'exposition

Inconvénients :

Le faible rendement : la puissance disponible par unité de surface est relativement limitée; ceci rend difficile une réponse à des besoins importants (grands ensembles d'appartements, par exemple)

L'énergie solaire thermique est variable dans le temps. Sous les climats tempérés, cette variation est surtout importante en fonction des saisons. Ceci entraîne une nécessité de stocker cette énergie, ce qui augmente considérablement le coût des installations.

Le solaire photovoltaïque :

Principe :

L'énergie solaire photovoltaïque résulte de la transformation directe de la lumière du soleil en énergie électrique au moyen de cellules composées d'un matériau semi-conducteur. Pour obtenir une puissance suffisante, les cellules sont reliées entre elles et constituent le module, appelé aussi panneau solaire. En fonction de la puissance désirée, les panneaux eux-mêmes peuvent être assemblés pour constituer un "champ solaire photovoltaïque". Ce principe de fonctionnement diffère selon certaines applications, il est nécessaire de convertir le courant continu généré en courant alternatif, comparable à celui qui alimente nos appareils domestiques courants comme la télévision ou le réfrigérateur. Ce principe se fait par le biais d'un onduleur intégré à l'installation solaire photovoltaïque.

Avantages :

Les panneaux solaires photovoltaïques peuvent être installés partout, à condition de respecter les facteurs d'inclinaison et d'exposition

Inconvénients :

Le coût d'investissement est relativement élevé. La production est variable dans le temps (saison, ensoleillement) et le stockage est difficile.

b) L'hydraulique

Principe :

Le mouvement de l'eau, dans une chute d'eau ou dans le courant d'une rivière est utilisé pour faire tourner une turbine qui actionne un générateur d'électricité.

Avantages :

Valorisation du patrimoine existant

Inconvénients :

Le nombre de sites est limité

La mise en place d'une centrale hydroélectrique peut avoir des impacts sur le milieu naturel (ex : barrage)

c) L'éolien

Principe : Les aérogénérateurs (ou éoliennes) convertissent la force du vent en électricité. Ils sont constitués d'un mat (ou tour) sur lequel tourne une hélice composée de 2 ou 3 pales (de diamètre allant de 40 à 100 mètres pour les plus grandes éoliennes). Celles-ci captent l'énergie du vent pour faire tourner une génératrice qui produit du courant électrique. Il existe des aérogénérateurs de forte puissance destinés à alimenter le réseau électrique, mais aussi de plus petites éoliennes susceptibles d'alimenter en électricité une maison isolée.

Avantages : Aucun rejet. Aucun déchet. Puissance

Inconvénients : Inconstance de la production

d) La biomasse : biométhanisation / bois

La biomasse :

La biomasse regroupe l'ensemble de la matière végétale susceptible d'être collectée à des fins de valorisation énergétique. Elle est classée en plusieurs catégories selon son origine.

La biométhanisation :

Principe :

Le biogaz est le résultat de la fermentation anaérobie des déchets organiques. Ce processus est spontané dans les décharges et forcé dans les réacteurs appelés méthaniseurs.

Le biogaz est un gaz pauvre qui contient environ 50% de méthane. Il peut faire l'objet d'une valorisation thermique ou électrique.

Les matières susceptibles de produire du biogaz sont les déchets ménagers, les boues des stations d'épuration, les effluents agricoles et les effluents des industries agroalimentaires.

Avantages :

La biométhanisation permet la valorisation d'effluents d'élevage, de tontes de pelouses et limite les impacts environnementaux

Inconvénients :

La biométhanisation fait appel à une technologie compliquée et engendre une production de chaleur souvent non-valorisée faute d'utilisateurs proches des unités de biométhanisation.

Le bois-énergie :

Principe :

La combustion du bois (sous-produits de l'activité forestière ou déchets issus des industries de transformation du bois) fournit de la chaleur capable de couvrir totalement ou partiellement les besoins en eau chaude ou en chauffage des ménages ou même les besoins énergétiques des industries de transformation du bois.

Le terme bois-énergie recouvre la valorisation du bois en tant que combustible sous toutes ses formes, de la bûche à la sciure, en passant par les plaquettes forestières et bocagères.

Avantages :

Le bois-énergie permet la valorisation de sous-produits et l'activation d'opérateurs de proximité

Inconvénients :

Un projet bois-énergie/réseau de chaleur doit être intégré en temps opportun dans la réflexion

C. Aides possibles

C. 1. Humaines

a) Les Guichets de l'énergie

- Conseils gratuits, techniques, objectifs et personnalisés en économie d'énergie pour les ménages
- Service subsidié par la Division de l'Energie (DGO4 – SPW)
- 16 implantations en Wallonie
- Conseils en :
 - Chauffage / Régulation
 - Isolation / Problèmes d'humidité
 - Eau chaude sanitaire
 - Electro-ménager / Eclairage
- Outils : logiciels (études gratuites) :
 - **Audit thermique :**
 - gratuit
 - détermination des interventions prioritaires
 - estimation de la consommation et puissance de la chaudière
 - évaluation des économies à réaliser
 - **Audit ECS (Eau Chaude Sanitaire) / Chauffe-eau solaire :**
 - gratuit
 - estimation des besoins en ECS
 - détermination de la surface de capteurs et volume de stockage

- estimation des économies réalisées
- **Audit Electro-ménager :**
 - gratuit
 - estimation de la consommation électrique
 - simulation tarifaire

➤ **Brochures gratuites :**

- « Economiser l'énergie dans le ménage »
- « Economiser l'énergie en chauffant sa maison »
- « Economiser l'énergie en isolant sa maison »
- « Economiser l'énergie : pourquoi, comment ? »
- « Isolation thermique de la toiture inclinée »
- « Le chauffage central dans les habitations »
- « Isolation thermique des murs creux »
- « La ventilation des logements »
- « La fenêtre et la gestion de l'énergie – Guide pratique pour les architectes »
- « Guide pratique destiné aux candidats bâtisseurs » (voir § 'Construire avec l'énergie' dans rubrique 'Aides financières')
- ...

b) Les Facilitateurs :

- le Réseau des Guichets de l'énergie ("Facilitateurs résidentiels")
- le Facilitateur Tertiaire y compris les hôpitaux, les maisons de repos, les chauffe-eaux solaires collectifs
- le Facilitateur Industrie
- le Facilitateur Eolien
- le Facilitateur Biométhanisation
- le Facilitateur Bois-Energie pour le service public
- le Facilitateur Bois-Energie pour les entreprises
- le Facilitateur Bois-énergie pour les ménages
- le Facilitateur Hydro-Energie
- le Facilitateur Biocarburants
- les Facilitateurs Solaire Photovoltaïque
- le Facilitateur Pompes à chaleur
- le Facilitateur Cogénération
- les Facilitateurs Performance énergétique des bâtiments (PEB)
- le Facilitateur Education-Energie
- le Facilitateur Social

Pour contacter ces facilitateurs, consultez le site: www.energie.wallonie.be

C. 2. Financières

Attention : les efforts budgétaires décidés récemment par le Gouvernement wallon vont entraîner des modifications du régime et des modalités de certaines primes, notamment au niveau de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Certains éléments développés ci-après risquent donc d'être rapidement 'obsolètes'...

a) Primes

➤ Primes particuliers / RW DGTRE :

- **Pour qui ?**

Personnes physiques :

- propriétaires d'un logement situé en Wallonie
- copropriétaires
- usufruitiers
- nu propriétaires
- locataires

- **14 primes 'énergie' pour les particuliers :**

1. L'isolation du toit
2. L'isolation des murs
3. L'isolation du sol
4. Le remplacement du simple vitrage par du double vitrage HR
5. L'isolation des nouveaux logements

Haute isolation de l'habitation

6. Chaudière gaz naturel « basse t° ou à condensation »
7. Chauffe-bain instantané au gaz
8. Pompe à chaleur
9. Chaudière biomasse à alim.automatique
10. Unité de micro-cogénération
11. Régulation thermique

Chauffage performant

12. Audit énergétique
13. Ventilation avec récupérateur de chaleur
14. Thermographie

➤ SOLTHERM + SOLWATT

- **SOLTHERM ?**

Initiative de la Région wallonne pour développer le marché du **chauffe-eau solaire** en Wallonie. Pour inciter les particuliers et les entreprises à utiliser ce type de procédé écologique, la Région leur propose une prime d'installation. Elle veille aussi à la formation des installateurs et à la qualité des matériaux.

Pour qui ?

- Citoyens
- Entreprises, Indépendants, Professions libérales
- Communes, C.P.A.S., Provinces
- Enseignement
- A.S.B.L., Secteur non marchand : ne relevant pas d'UREBA

- **SOLWATT ?**

Initiative de la région wallonne pour soutenir la réalisation de projets photovoltaïques en Wallonie :

→ Primes à l'installation (20% du coût de l'installation plafonné à 3500 €), certificats verts (durée 15 ans), dispense de permis d'urbanisme, prêt hypothécaire spécifique, déduction fiscale, réduction du taux de TVA

Pour qui ?

- Citoyens
- Communes
- Personnes morales

➤ **« Construire avec l'Énergie »**

Depuis janvier 2004, la Région wallonne propose la démarche volontaire « Construire avec l'énergie » en vue de préparer progressivement le secteur de la construction aux changements de réglementation.

Cette action a pour objectif de favoriser la construction de logements neufs à moindre consommation d'énergie, plus performants que ne l'exige la réglementation en vigueur.

- **Pour les maîtres d'ouvrage :**

L'intérêt de rejoindre cette action est de bâtir une maison à la fois économe en énergie et saine.

- **Pour les professionnels (architectes, bureaux d'études, entreprises) :**

L'intérêt est de préparer à la future réglementation, de profiter d'un soutien technique fourni par le CSTC et par des équipes universitaires, ainsi que des formations techniques.

Les logements qui obtiennent l'attestation « Construire avec l'énergie » reçoivent en plus un subside pouvant monter jusqu'à 2.000 €.

Les **6 critères techniques** auxquels doivent répondre les logements « Construire avec l'énergie » sont les suivants :

- Le degré d'isolation thermique des différentes parois de l'enveloppe du bâtiment doivent respecter les valeurs U_{max}
- Le niveau d'isolation thermique globale du logement doit être d'au moins K35
- Le système de ventilation doit respecter la norme NBN D50-001
- Le niveau de consommation d'énergie primaire du logement E_w doit être inférieur ou égal à 100
- La consommation caractéristique annuelle d'énergie primaire par m^2 de plancher chauffé doit être inférieure ou égale à 170 kWh/ m^2 /an
- Le risque de surchauffe doit être limité.

➤ **MEBAR :**

- **Pour qui ?**
 - Pour les Ménages à Bas Revenus depuis 1993
- **Montant :** 1365 EUR maximum
- **Quoi ? :** poêles, chauffe-eau, châssis,...

b) **Aides sectorielles classiques et UREBA**

- **Pour qui ?**
 - Personne de droit public (Communes, CPAS, Province)
 - Organismes non commerciaux
- **Pourquoi ?**
 - Recours à toute source d'énergie autre que combustibles fossiles et nucléaire:
 - Cogénération
 - Comptabilité énergétique
 - Audit énergétique
 - Etude de préfaisabilité
 - Etude et investissement pour travaux d'amélioration
- **Aides :**
 - 50 % pour audit, étude de préfaisabilité...
 - 30 (15)% pour travaux d'amélioration dont étude de projet
- **Dans quel cadre ?**
 - Plan triennal: *bât. communaux à usages communaux...*
 - Développement rural: *PCDR valide et projet prioritaire*
 - Infrasport: *secteur limité et au prorata; y compris réseau*
 - Soins et santé: *secteur limité et au prorata; y compris réseau*
 - Communauté française: *secteur limité et au prorata; réseau ?*

Remarque : Chacune de ces aides a ses propres règles et ses conditions d'application, généralement bien connues des bénéficiaires.

L'information, la démonstration de la pertinence de la solution proposée, le découpage du projet et la coordination des différents intervenants restent la principale gageure du financement de réseau de chaleur public.



Pour plus de renseignements concernant ce panel d'aides possibles, humaines ou financières, veuillez consulter le site de la région wallonne : <http://energie.wallonie.be>



PARTIE 3

A. Projets et actions en lien avec l'énergie présents sur le territoire communal

1. Locasol

L'Asbl Locasol est une association regroupant 8 communes : Beauraing, Ciney, Gedinne, Havelange, Houyet, Philippeville et Viroinval. Son objectif est la promotion du solaire thermique. Elle a bénéficié de fonds du FEDER (Fonds Européen de Développement régional) pour lancer un programme de leasing pour chauffe-eau solaire pour l'habitant. Locasol gère un parc de 250 chauffe-eau solaires.

2. Panneaux photovoltaïques sur la maison de village de Finnevaux

La Maison de village de Finnevaux (projet de l'ancien Programme Communal de Développement Rural) sera équipée de panneaux photovoltaïques. L'adjudication aura lieu prochainement et les travaux suivront.

3. Micro-centrale hydro-électrique à l'ancien moulin de Wanlin

Ce projet fait également partie de l'ancien PCDR. Un premier appel d'offre n'a pas donné de résultats satisfaisants. Un remaniement du cahier des charges de cet appel d'offre est actuellement en cours.

4. Les éoliennes

3 éoliennes dont 1 éolienne citoyenne ('Eolienne des Enfants') sont actuellement présentes et fonctionnelles sur le territoire communal. Celles-ci sont gérées par l'asbl Vents d'Houyet.

Un nouveau projet (également porté par Vents d'Houyet), initialement constitué de 7 éoliennes, a fait l'objet d'une étude d'incidences. Suite à cette étude, le projet a été réduit à un parc de 5 éoliennes. Ce projet concerne les communes de Houyet (Mesnil St-Blaise) et Hastière.

5. Les aides humaines mises en place par la commune

A partir du mois de novembre 2009, une permanence assurée par un Conseiller en Energie (engagé par la Maison de l'Urbanisme de Philippeville en partenariat avec Prospect 15) se tiendra une fois par mois à l'espace citoyen.

Le CPAS propose une 'Guidance sociale énergétique' à son public et ce, afin d'agir préventivement sur les factures énergétiques.

B. Idées de projets et actions issues de la consultation citoyenne

- Construire un éco-hameau à Mesnil-Eglise
 - Revoir les modalités de l'éclairage public (lieux trop ou pas assez éclairés, horaires...)
 - Offrir une prime communale à l'installation de panneaux (solaires ou photovoltaïques)
 - Installer une unité de biométhanisation (valorisation des effluents agricoles...)
 - *Veiller à la gestion durable de l'environnement*
 - *Développer les énergies vertes*
- } Ces deux propositions sont davantage des objectifs de développement que des projets ou actions concrets

C. Idées de projets et actions issues de ce Groupe de travail

- Introduire des exigences en lien avec les aspects énergétiques sur le nouveau bâti (règles urbanistiques communales). Privilégier l'aspect qualitatif du parc de logement plutôt que l'aspect quantitatif.
- Construire une unité de biométhanisation à Mesnil Saint-Blaise pour alimenter en électricité les maisons du nouveau lotissement (éventuellement couplée avec l'électricité produite par les éoliennes)
 - ↳ Acheter une unité mobile de compression de gaz pour permettre l'éloignement du digesteur par rapport aux habitations
- Réaliser un audit énergétique de la totalité des bâtiments (privés et publics) situés sur la commune
 - ↳ Créer un poste d'Auditeur en énergie (engagé par Vents d'Houyet ?)
 - ↳ Acheter une caméra thermique en association avec d'autres communes
- Installer un (des) réseau(x) de chaleur (profiter des ouvertures de voirie)
 - ↳ Replanter des haies pour participer à l'alimentation en bois de la chaufferie centralisée
- Mettre en place une CCATM (Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)
- Instaurer une prime communale à l'achat d'isolants
- Mettre en place un système d'achat groupé d'isolants

Il incombera à la CLDR de poursuivre la réflexion quant à ces différentes propositions pour ensuite les proposer au Collège via le PCDR.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Alain JACQUET, Jean-Christophe SIMON et Anne-Audrey WAUTERS